

Michel DUTRUGE

Maire de Dammartin-en-Goële
Hôtel de Ville
79, rue du Général-de-Gaulle
77230 Dammartin-en-Goële

Dammartin-en-Goële, le 6 mai 2020

Monsieur le Maire,

Notre groupe d'élus Agir Ensemble Pour Notre Ville vous a écrit le 20 avril, puis le 28 avril, en vous posant un ensemble de questions qui concernent directement le Conseil municipal comme le Conseil d'administration du C.C.A.S mais vous n'avez pas jugé utile de nous répondre. À ce jour les élus de notre groupe ne savent pas comment fonctionne la mairie pendant l'état d'urgence sanitaire et ne disposent que du peu d'information distillée au compte-gouttes aux habitants.

C'est par votre newsletter du 1^{er} mai que nous avons appris le fonctionnement d'un atelier municipal de confection de masques au gymnase Jesse-Owens. Dans notre lettre du 20 avril nous vous proposons de « lancer une opération de confection participative de masques par des bénévoles pour équiper une première partie de la population, notamment les plus fragiles » comme cela se déployait déjà un peu partout. Dans celle du 28 avril nous vous interrogeons sur la mise en place d'un atelier de confection avec du personnel municipal suite à notre courrier du 20 avril alors que des bénévoles Dammartinois vous avez sollicité pour la mise en place d'un atelier et que la municipalité n'y avait pas donné suite !

Je me suis donc rendu personnellement au gymnase Jesse-Owens lundi 4 mai pour comprendre ce qu'est cet atelier de couture et comment fonctionne-t-il. À défaut d'un appel public au bénévolat, comment ont été recrutées les personnes qui y œuvrent ?

J'ai pu constater qu'il y avait des animateurs et des vacataires du périscolaire, dont la directrice - qui dirige cet atelier - ainsi que quelques bénévoles. Tout le monde a été gêné pour me répondre et je suis sorti avec la très forte impression que personne n'y connaît réellement son statut. Des animatrices et vacataires présentes m'ont indiqué avoir été sollicitées mais n'étaient pas en mesure de me dire s'il s'agissait d'une injonction de leur hiérarchie à assumer un bénévolat ou s'il s'agissait d'un travail rémunéré. C'est une situation étrange qui m'amène à vous demander de préciser aux élus les conditions de la mise en place de cet atelier et le statut exact des personnes qui y exercent et qui sont sous contrat de travail avec la ville. La ville leur a-t-elle suggéré un bénévolat éventuellement non désiré mais difficile à refuser ? Ou bien y exercent-elles contre rémunération sous l'autorité de la ville ?

Concernant la qualité des masques confectionnés et des matières premières utilisées, qu'en est-t-il monsieur le Maire ? Quelles garanties, quelles normes ? Les Dammartinoises et les Dammartinois doivent savoir avant de les recevoir. D'ailleurs comment seront-ils distribués ? Par nous les élus ? Et selon quels critères ?

Profitant de la rencontre avec la responsable du périscolaire je me suis inquiété de l'accueil des enfants des personnels exerçant des missions essentielles au-delà des seuls horaires de l'Éducation nationale, et donc dès 7 H du matin et jusqu'à 19 H le soir. Il m'a été répondu que cet accueil périscolaire serait enfin mis en place à partir du 11 mai. Nous avons abordé ce sujet dès notre lettre du 20 avril. Pourquoi cet accueil si essentiel pour les personnels soignants luttant contre cette pandémie n'a-t-il pas été mis en œuvre avant ? Des animatrices présentes au gymnase auxquelles j'ai posé la question m'ont répondu qu'elles n'avaient jamais été sollicitées et qu'elles auraient assuré ces missions si ces accueils avaient été organisés.

Je souhaiterais, monsieur le Maire, que vous informiez les élus sur ce point. Est-ce la ville qui n'a pas organisé les accueils, comme le laissent penser les informations que j'ai obtenues ?

Compte-tenu de l'importance que revêtait cet accueil, pour le fonctionnement des services essentiels pendant la période de confinement, ces questions méritent des réponses argumentées aux membres du Conseil municipal. Nous vous remercions de nous les fournir directement ou d'organiser une séance du Conseil municipal conformément à notre demande du 28 avril.

Je vous rappelle par ailleurs que, contrairement aux affirmations de membres de votre majorité municipale sur les réseaux sociaux, la démocratie locale n'a pas été mise en quarantaine et les élus municipaux ont toute légitimité à participer aux décisions, à interpeller la municipalité lorsque les décisions et les actions se produisent dans la plus totale opacité, à s'exprimer publiquement lorsque les institutions sont mises en sommeil, et à assumer la totalité de leurs prérogatives en s'informant sur ce qui se passe.

Dans l'attente d'une réponse rapide de votre part, je vous prie de croire, monsieur le Maire, à l'expression de ma considération distinguée.



Stéphane JABUT
Conseiller municipal au nom du groupe
Agir Ensemble Pour Notre Ville